



RPS

Risques Psycho Sociaux

27% des salariés déclarent devoir cacher leurs émotions, faire semblant d'être de bonne humeur (toujours, souvent)

47% des actifs occupés déclarent devoir se dépêcher

20 % des salariés disent ne pas éprouver la fierté du travail bien fait (toujours, souvent).

30% des salariés signalent avoir subi au moins un comportement hostile dans le cadre de leur travail au cours des 12 derniers mois.

Source INRS



**BROCHURE
PREVENTION**

mai 2023

1 QU'APPELLE T-ON RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

On qualifie de RPS, «un risque pour la santé mentale, physique et sociale, engendré par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental» (GOLLAC & BODIER, 2011).

Les RPS peuvent être induits par l'activité elle-même et/ou générés par l'organisation et les relations de travail.

Ils relèvent de dimensions à la fois individuelles et collectives, d'où leur complexité.

Tous les secteurs d'activités et métiers sont concernés.

L'expression des RPS est observable sous différentes formes **qui vous seront décrites dans cette brochure**.



2 QUELLES CONSÉQUENCES ?

Sur la santé psychique : stress, anxiété, burn-out, dépression, etc.

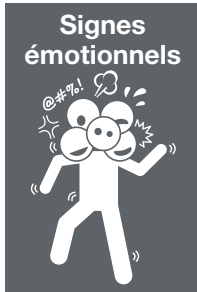
Sur le plan physique : développement des TMS (tendinite, lombalgie, canal carpien, etc.), hypertension, obésité, troubles cardio-vasculaires, etc.

Sur l'entreprise : perte de productivité, baisse de la qualité, dégradation des relations inter-personnelles, violences, turn over, arrêts maladie, accidents du travail graves, etc.



3 COMMENT LES REPÉRER ?

IL EXISTE DES SIGNES D'ALERTE OBSERVABLES :



Irritabilité, sensibilité accrue, nervosité, agacement...



Fatigue, troubles du sommeil, de la concentration, oublis, erreurs...



Anxiété, stress, angoisse, sensation de mal être...



Douleur, raideur, perte de force, maux de tête, de ventre...



Augmentation de la consommation de tabac, de café, prise de médicaments, variation de l'appétit, isolement...

4 COMMENT PRÉVENIR ?

SI VOUS REPÉREZ DES SIGNES D'ALERTE, N'HÉSITEZ PAS À EN PARLER À :

- un supérieur hiérarchique,
- un responsable hygiène et sécurité,
- un responsable des ressources humaines,
- un référent RPS,
- votre médecin du travail.

Si la prévention collective centrée sur le travail et son organisation est à privilégier, elle pourra aussi être individuelle.

LE ST-PROVENCE VOUS ACCOMPAGNE

VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL COLLABORE AVEC UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE (PSYCHOLOGUE, ERGONOME, INFIRMIÈRE), CAPABLE DE VOUS **ACCOMPAGNER DANS LA DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION DES RPS.**

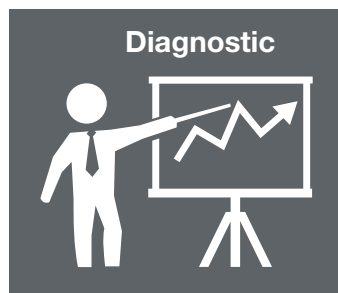


ATELIERS : pour en savoir plus sur les RPS (historique, terminologie, coût, moyens de prévention) et apprendre à repérer les facteurs de risques qui les engendrent.



SCANNEZ CE QR CODE POUR RETROUVER NOS DIFFÉRENTS ATELIERS

DIAGNOSTIC : étude sur le terrain des situations de travail génératrices de RPS (observations de l'activité, entretiens avec le personnel).
Accompagnement dans la recherche collective de solutions pour diminuer les RPS (groupes de travail, formation de référents RPS, etc).



CELLULE D'URGENCE : en cas de choc psychologique grave dans le cadre de votre travail (agression physique, hold up, accidents du travail grave...) une équipe du ST-Provence est disponible pour accompagner et soutenir psychologiquement victimes et témoins.

Référence réglementaire : la prise en charge des risques psychosociaux est imposée à l'employeur par le Code du Travail (article L. 4121-1 à 4).

« La présente brochure a pour vocation de délivrer des informations et conseils non exhaustifs. Elle n'a pas de valeur réglementaire »

**N'hésitez pas à contacter votre médecin du travail.
Il est votre conseiller pour les risques professionnels**
0800 360 400 - www.stprovence.fr

